



Contrat de travail obligatoirement écrit?

Par **manu13**, le **26/01/2010** à **15:07**

Bonjour,

Le patron de mon conjoint lui certifie qu'il est en CDI dans l'entreprise mais il n'a jamais signé aucun contrat..

Il fait parti de l'entreprise depuis presque 2 ans et nous nous demandons si cela est normal ou pas qu'il n'y est pas eu de contrat écrit...

Pouvez vous m'aiguiller? merci.
Emma.

Par **Visiteur**, le **26/01/2010** à **18:37**

bonsoir,

un contrat de travail écrit n'est pas obligatoire (sauf en cdd)..

les fiches de paye font foi... votre mari est en cdi...
tout est normal....